

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 98 11e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores

NOUVELLES DESTABILISATIONS AUX COMORES

Mars - avril 2007 1,5 euros ou 300 F Comoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Nous ne pouvons rester sans rien faire, alors qu'une fois de plus, le séparatisme anjouanais renaît de ses cendres, sur l'instigation de l'ex-président colonel de l'île Mohamed Bacar. Ce dernier, au terme de son mandat voulait se maintenir au pouvoir, en foulant aux pieds au passage, les institutions de l'État. Au moins deux soldats de l'armée unioniste ont payé de leur vie les forfaitures de l'exécutif anjouanais qui n'a de cesse de maintenir toute une population, sous le joug de ses milices.

Avec cette nouvelle crise séparatiste anjouanaise, après celle récurrente de Mayotte, soutenue et entretenue par la France, ancienne puissance administrante, ce petit archipel des Comores (Grande-Comore, Mohéli, Anjouan et Mayotte) continue à payer au prix fort des accords franco-comoriens qui somme toute, ont tout d'un marché de dupes... On ne le dira jamais assez, les Comores ne connaîtront aucun instant de répit, tant que persistera la déstabilisation induite par l'occupation par la France de l'île comorienne de Mayotte.

Des mascarades en guise d'élections, une campagne de désinformation, un agrégat d'histoires falsifiées... ce sont là les outils du parfait séparatiste pour semer d'un bout à l'autre de l'archipel: haine, xénophobie, division, rejet de l'autre avec la bénédiction, voire même l'appui de la puissance occupante d'une partie du territoire comorien.

Les autorités comoriennes doivent clarifier leur politique par rapport à celle de la France, puissance occupante de Mayotte, en même temps instigatrice des manœuvres de déstabilisation des trois autres îles sœurs, en principe sous sa protection,

Par ailleurs, le président comorien doit effectuer une refonte et une restructuration tout azimut, de l'armée comorienne. Celle-ci reste pléthorique, budgétivores et inefficace alors que les Comores manquent cruellement de brigades de pompiers, de secouristes, de sauveteurs, d'agents protecteurs de la nature, de l'environnement, de la faune et de la flore... Ensuite, c'est la deuxième fois que l'armée comorienne se fait humilier à Anjouan suite à une mauvaise stratégie de son chef d'État major qui aurait trahi ses soldats à Anjouan.

Nous dénonçons l'utilisation par la France, de l'île comorienne de Mayotte, comme base de déstabilisation des autres îles sœurs. Il s'avère que l'ancien chef de l'exécutif de l'île d'Anjouan recevrait des consignes de la part de la Préfecture de Mayotte. D'ailleurs en début d'année, des gendarmes de l'île d'Anjouan ont refusé d'ouvrir le coffre de sa voiture blindée en provenance de Mayotte. Il y aurait des armes dans le coffre arrière. Il y aurait également une augmentation des forces militaires françaises (la légion étrangère) à Mayotte. Toutes les activités menées pour déstabiliser les autorités comoriennes se prépareraient à partir de cette île comorienne sous administration française.

Nous demandons aux autorités comorienne de désarmer, avec l'aide des forces africaines, les milices ou les armées comoriennes particulièrement à l'île d'Anjouan et de dénoncer l'accord de défense qui lie les Comores et la France.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

13 mars: suite à la poursuite du mouvement de grève déclenchée depuis le 19 février 2007, les autorités de l'île d'Anjouan ont licencié le secrétaire régional du syndicat des professeurs, Soulaïmana Combo et son collègue Aloba du syndicat local des instituteurs.

Nous dénonçons ces licenciements abusifs qui porte atteinte à la liberté de la grève et d'opinion. Nous demandons leur réintégration et le paiement régulier des fonctionnaires de cette île autonome.

26 avril: les autorités de l'île d'Anjouan enlèvent les émetteurs relais de l'Office de Radio Télévision des Comores (ORTC) basées dans l'île. Le matériel de la radio est également saccagé par les militaires de la Force de Gendarmerie Anjouanaise (FGA). Une semaine après, la station régionale a essuyé des tirs de la FGA.

C'est une atteinte à la liberté de la presse et des principes nécessaires de la démocratie. Les rédacteurs de l'ORTC dénoncent l'attitude de « faiblesse manifestée par les autorités centrales » de l'Union des Comores.

2 mai: affrontement armé entre les militaires de l'Union des Comores et les hommes loyaux à l'ex-président d'Anjouan. Un soldat de l'armée comorienne a été tué et un autre est porté disparu dans l'île autonome d'Anjouan.

C'est suite à l'occupation par l'Armée Nationale de Développement (AND) des locaux du ministère des Finances, du Trésor public de l'île, des ministères de l'intérieur et celui du tourisme dans le quartier de Hombo à Mutsamudu.

Une dizaine d'éléments de l'AND, dont son commandant régional Combo Ayouba ont été détenus par des éléments de la FGA. Par ailleurs, le chef d'état-major de l'AND, le colonel Saïd Hamza, a été mis aux arrêts au camp militaire de Kandani, par ses frères. Il aurait trahi les militaires de l'union basés à Anjouan en leur donnant l'ordre d'occuper les administrations anjouanaises et serait resté introuvable au moment d'envoyer des renforts. Il serait également en contact direct avec le colonel Mohamed Bacar (ex-président de l'île autonome de l'île d'Anjouan) et avec l'ambassade de France aux Comores.

En mettant sous presse notre journal, nous apprenons que le procès en appel du mercenaire français Bob Denard, poursuivi pour sa participation à un coup d'État aux Comores en 1995, doit se tenir à partir du 6 juin 2007 et jusqu'au 15 juin à la cour d'appel de Paris. En première instance, le barbus français avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement avec sursis mais le parquet avait fait appel de cette décision. En effet, l'article 132-30 du code pénal établit que « le sursis simple ne peut être ordonné à l'égard d'une personne physique que lorsque le prévenu n'a pas été condamné, au cours des cinq années précédant les faits ». Or le mercenaire français avait condamné en avril 1993, soit deux ans avant le coup d'État aux Comores, à une peine de cinq ans de prison avec sursis pour une tentative de coup d'État au Bénin en janvier 1977.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM

« Celui qui va héberger des militaires comoriens, les Forces de Gendarmerie Anjouanaise vont lancer des roquettes pour détruire son habitation ».

Extrait de l'intervention de Djaffar Salim, ministre de l'intérieur de l'île autonome d'Anjouan, à la radio anjouanaise le 3 mai 2007

« Le colonel Mohamed Bacar devrait s'estimer heureux d'avoir échappé à la prison et par le fait qu'il puisse se présenter aux élections ».

Extrait de l'intervention de Francisco MADEIRA, l'envoyé spécial de la Commission de l'Union Africaine, lors d'une conférence de presse le lundi 14 mai 2007

C O M M U N I Q U E

Suite au détachement de Mayotte du code 00269

C'est pendant cette période de campagne électorale aux Comores que les autorités françaises ont décidé de commettre une nouvelle forfaiture contre la loi internationale en obtenant le détachement de Mayotte de l'indicatif téléphonique 269, code obtenu auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) le 5 janvier 1976, c'est à dire près de deux mois après l'admission des Comores (Grande-Comore, Anjouan, Mayotte, Mohéli) à l'Organisation des Nations Unies.

Il se trouve que l'UIT est une organisation rattachée au Système des Nations unies, elle regroupe, entre autres, tous les États membres de l'ONU. Il était donc logique que l'île de Mayotte, reconnue comme comorienne par une vingtaine de résolutions de l'ONU que la France refuse d'appliquer, ait le même code que ses trois îles sœurs.

Depuis quelques années, et dans la perspective d'une départementalisation de l'île comorienne de Mayotte, les autorités françaises font pression sur les Comores, mettant en avant encore une fois la politique du chantage à la coopération pour que l'État comorien accepte que Mayotte ait un code différent. Malgré tout, l'État comorien n'a pas cédé.

C'est donc en contournant les principes de l'UIT que l'État français vient de rattacher Mayotte au code 262 qui appartient déjà à l'île de la Réunion sous souveraineté française.

Le Collectif Comores-MasiwaMane ne cesse depuis sa création de condamner le comportement hors-la-loi d'un pays qui se dit " le pays des droits de l'homme ", prompt à critiquer le fait que les États-Unis ne respectent pas les résolutions de l'ONU mais qui n'hésite pas à piétiner les résolutions qui lui sont applicables. Encore une fois aujourd'hui, la France a décidé de faire prévaloir la loi du plus fort contre le droit international et contre le petit État des Comores.

Il y a un an déjà, le Collectif Comores-MasiwaMane avait mis en garde le Gouvernement du Président Sambani, et particulièrement le Ministre des Relations Extérieures, Ahmed ben Saïd Jaffar sur le fait que les Comores ne pouvaient pas se payer le luxe d'une année de réflexion pour savoir si la question de l'île comorienne de Mayotte devait être réintroduite à l'Assemblée Générale de l'ONU ou pas, à un moment où l'État français a profité de la crise séparatiste pour renforcer sa position.

A l'époque, le Ministre, feignant d'ignorer l'urgence de cette question nationale, disait dans une déclaration à la presse qu'il avait besoin d'entrer en contact avec d'éventuels soutiens avant d'engager une procédure à l'ONU. Cela fait presque un an. Aucun Comorien ne sait aujourd'hui quelles démarches ont été entreprises par le gouvernement ni vers quels partenaires. Le gouvernement et notamment le ministère des Relations Extérieures n'a fait aucune déclaration sur cette question.

En un an, les diplomates français ont eu le temps de jauger le Président Sambani et son gouvernement, et s'ils choisissent aujourd'hui de reprendre la politique du fait accompli c'est qu'ils ont compris qu'ils n'ont plus rien à craindre des réactions du Gouvernement comorien, qui n'ira sans doute pas au-delà des protestations d'usages destinées à apaiser les citoyens.

Le Collectif Comores-MasiwaMane en appelle au patriotisme du Président pour qu'à l'occasion des nombreuses nominations qu'il vient d'effectuer dans les différentes missions extérieures, il fasse enfin honneur au serment sur le Coran qu'il a fait de défendre l'unité et l'intégrité des Comores en toutes occasions.

Le Collectif Comores-MasiwaMane

Le 5 avril 2007

FONDATION COMORIENNE DES DROITS DE L'HOMME (FCDH)

B.P. 310 Hapandré Mutsamudu Anjouan Union des Comores

Email : fcdh@comorestelecom.km; a_allaoui@yahoo.fr

Tel : 71 15 43 / 71 60 46 / 34 60 49 Fax: 71 13 13

**Violation de certaines dispositions de l'Accord
du 11 mai 2007 par l'Autorité d'Anjouan**

Depuis la signature de l'Accord fixant les dispositions transitoires relatives à la fin de mandat du Président de l'île Autonome d'Anjouan le 11 mai 2007 à Mutsamudu, l'on se demandait si cet Accord pourra faire long feu. Puisque c'est un exercice très complexe pour l'Autorité d'Anjouan habituée à gérer l'île en bafoyant les droits de l'homme et les libertés individuelles et collectives.

En fait, même si l'ex Président Mohamed Bacar se retire physiquement des Affaires du Gouvernement de Transition, rien n'a changé pour ce qui

concerne de l'approche autoritaire du Régime :

- a- la situation des enseignants grévistes est dans le statut quo ;
- b- les intimidations à l'égard des chefs des services battent leur plein ;
- c- la Force de Gendarmerie d'Anjouan reste toujours au service d'un régime politique et non pour défendre l'intérêt public.
- d- blocage et/ou sabotage du rétablissement des Institutions de l'Union des Comores dans l'Île ... etc.

Ce qui est pire et choquant encore, c'est que toute l'équipe de l'ORTC (Office de la Radio et Télévision des Comores) antenne d'Anjouan a été arrêtée, battue et emprisonnée à Koki aujourd'hui le Mercredi 16 mai 2007.

Il s'agit de :

- Chamssidine Nassuha journaliste et reporter
- Sardou Moussa Rédacteur en Chef
- Idiamine Nadhir Animateur et Présentateur
- Ousseine Mahamoud Cameraman reporter d'image et Chef de la Production
- Et un chauffeur.

Nous rappelons que cet acte constitue une violation grave de l'Article 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et des Articles 19 du Pacte International Relatif aux droits Civils et Politiques et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme garantissant la liberté d'opinion et d'expression ainsi que le droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

De toute manière, tous ces actes sont commis pour intimider les électrices et électeurs jouissant de leurs libertés d'opinion, d'expression et surtout de choisir le destin de l'Île et de manière générale des Comores.

Face à cette situation, la Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) demande à la Communauté Internationale signataire de l'Accord du 11 mai d'intervenir auprès du Gouvernement de Transition pour libérer immédiatement et sans condition les journalistes de l'ORTC d'une part et pour respecter scrupuleusement l'Accord sans quoi il n'y aura pas des élections libres, transparentes et démocratiques aboutissant ainsi à la fragilisation de l'Unité, l'intégrité et à la menace de la Paix civile.

Mutsamudu, le 16 mai 2007

Le Président de la FCDH, Ahmed Mohamed Allaoui

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom Prénom Adresse

..... Code Postal Ville.....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Cultuel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE